



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

PROGRAMME VOIRIE 2021-2022-2023

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

REMISE EN ETAT DE CHEMINS COMMUNAUX

N° Prix	DEFINITION	Unité	Prix unitaire HT
0.1	INSTALLATION DE CHANTIER		
	Ce prix rémunère : forfaitairement, l'ensemble des prestations nécessaires à l'installation de chantier pendant la durée contractuelle du marché y compris le repliement en fin de chantier. Il comprend: l'aménagement des aires d'installation de chantier et	FORFAIT	
0.2	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER		
	Ce prix rémunère : forfaitairement, la fourniture, la mise en oeuvre et la maintenance de tous les éléments de signalisation routière temporaire sur les voies publiques.	FORFAIT	
0.3	DESHERBAGE DES VOIES		
	Ce prix rémunère : au mètre carré, le brulage des accotement.	M ²	
0.4	BALAYAGE, NETTOYAGE DES VOIES		
	Ce prix rémunère : au mètre carré, le balayage mécanique ou manuel de plate-forme, de chemins ou de rues. Il comprend également l'évacuation des produits à la décharge et toutes sujétions d'exécution.	M ²	
0.5	DERASEMENT D'ACCOTEMENT		
	Ce prix rémunère : au mètre carré, le dérasement d'accotement. Il comprend : le dérasement au grader; le chargement des déblais; l'évacuation à la décharge; le balayage de la chaussée.	M ²	
0,5,1	Plus value pour dérasement manuel	M ²	
0.6	MISE A NIVEAU DE BOUCHE A CLE		
	Ce prix rémunère : à l'unité, la mise à niveau de bouche à clé quelque soit le type de bouche existant. Il comprend : le repérage, toutes les fournitures et la main d'oeuvre nécessaires, le changement des pièces qui seraient détériorées lors des opérations	U	
0.7	MISE A NIVEAU DE CAISSE SIPHOIDE		
	Ce prix rémunère : à l'unité, la mise à niveau de caisse siphonide. Il comprend : la dépose soignée du tampon et des accessoires en fonte ou en béton armé, la fourniture et la pose du cadre de surélévation des parois ou de la surhausse, la repose soignée du tampon, toutes sujétions d'exécution.	U	
0.8	MISE A NIVEAU DE REGARD		
	Ce prix rémunère : à l'unité, la mise à niveau de regard. Il comprend : la dépose soignée du tampon et du cadre, la démolition éventuelle des parois verticales ou la surélévation de celles ci y compris le béton, les coffrages et les aciers nécessaires, la repose soignée du tampon et du cadre, toutes sujétions d'exécution.	U	

REMISE EN ETAT DE CHEMINS COMMUNAUX

N° Prix	DEFINITION	Unité	Prix unitaire HT
0.9	ALTERNAT PAR FEUX		
	Ce prix rémunère : à la journée, le pilotage par feux tricolores d'une circulation routière alternée y compris la consommation d'énergie électrique correspondante et toutes sujétions de branchement et de maintenance.	JOURNEE	
0.10	PLAN DE RECOLEMENT		
	Ce prix rémunère : -La fourniture d'un plan régulier au 1/200 réalisé après travaux sur lequel sera reporté dans les trois dimensions l'ensemble de la voirie. Il devra obligatoirement être rattaché aux systèmes IGN69 et CC44 et faire apparaître toutes les cotes altimétriques nécessaires au contrôle de la réalisation du projet. Il devra également faire état des plantations mises en place. - Un fichier informatique au format DWG (ou autre format demandé par le maître d'œuvre) sera fourni. Ces documents seront fournis le jour de la réception des travaux.	FORFAIT	
0,11	Débroussaillage, abattage et désouschage	M ²	
10.1	DECOUPE A LA SCIE DE BETON		
	Ce prix rémunère : au mètre linéaire, la découpe soignée à la scie de seuil en béton.	ML	
10.2	BETON DESACTIVE		
	Ce prix rémunère : la fourniture et mise en oeuvre de béton désactivés teinté jaune clair, dosé à 330 kg de ciment par m3 sur une épaisseur de 0.14 y compris treillis soudé pour ferrailage, confection de joints tous les 5 mètres, sable de diamètre inférieur à 1mm dosé à 500 kg/m3, concassé de 0/20 dosé à 1000 kg/m3, la mise en œuvre de désactivant par pulvérisation, le lavage et la pulvérisation d'un produit de cure. Ce béton sera teinté dans la masse suivant les prescriptions du maître d'ouvrage.	M ²	
10.3	REALISATION D'UN MUR		
	Mur de soutènement 1.5<h<2.00 m env Ce prix rémunère : Toutes les prestations d'études nécessaires à la bonne réalisation du mur de soutènement, les terrassements, la fourniture et la pose d'un mur sur une semelle de béton dosé à 350 Kg, réalisation de raidisseurs y compris toutes sujétions.	ML	
10.4	MISE EN ŒUVRE D'UN PLACAGE DE PIERRE		
	Ce prix rémunère : La fourniture La pose à l'identique des murs existant La réalisation d'une semelle de béton dosé à 350 kg LE METRE LINEAIRE.....	ML	

REMISE EN ETAT DE CHEMINS COMMUNAUX

N° Prix	DEFINITION	Unité	Prix unitaire HT
10.5	<p>Fourniture et Mise en œuvre de béton sur chemin <i>Ce poste comprend la fourniture et la mise en oeuvre</i> -La confection de béton fibré ,dosé à 350 kg de ciment par m3 sur une épaisseur de 0,15 m,confection de joints tous les 5 m ,sable de diamètre < à 1mm dosé à 500 kg/m3 ,concassé de 0/20 dosé à 1000 kg/m3 - la remise en état des lieux et toutes sujétions à la bonne exécution</p>	M ²	
10.6	<p>Fourniture et Mise en œuvre de béton sur Fossé <i>Ce poste comprend la fourniture et la mise en oeuvre dans un fossé en forme de _ /</i> -La confection de béton fibré ,dosé à 350 kg de ciment par m3 sur une épaisseur de 0,10 m ,sable de diamètre < à 1mm dosé à 500 kg/m3 ,concassé de 0/20 dosé à 1000 kg/m3 - la remise en état des lieux et toutes sujétions à la bonne exécution</p>	M ²	
20.1	<p>RABOTAGE DE CHAUSSEE</p>		
	<p>Ce prix rémunère : au mètre carré, le rabotage mécanique de la chaussée par passe maximum de huit centimètres et toutes sujétions et conditions. d'exécution, avec balayage des matériaux.</p>	M ³	
20.2	<p>EVACUATION DES MATERIAUX SUITE RABOTAGE DE CHAUSSEE</p>		
	<p>Ce prix rémunère : au mètre cube l'évacuation des matériaux aux services techniques du maître d'ouvrage.</p>	M ³	
20.3	<p>COUCHE D'IMPREGNATION (sur grave non traitée)</p>		
	<p>Ce prix rémunère : au mètre carré, l'exécution d'une couche d'imprégnation avec une émulsion cationique à 65 % à raison de 1400 g à 1500g de bitume résiduel par m² soit 2.2kg/m², suivi d'un léger sablage. Il comprend la fourniture à pied d'oeuvre, le répannage du liant, le répannage du sable et toutes sujétions.</p>	M ²	
20.4	<p>COUCHE D'ACCROCHAGE (sur grave bitume ou ancien enrobé)</p>		
	<p>Ce prix rémunère : au mètre carré, l'exécution d'une couche d'accrochage avec une émulsion cationique à 65 % à raison de 300 g de bitume résiduel au m², soit 500 g d'émulsion environ au m². Il comprend la fourniture à pied d'oeuvre et le répannage du liant.</p>	M ²	
20.5	<p>BETON BITUMINEUX 0/10 POUR REPROFILAGE AU FINISSEUR</p>		
	<p>Ce prix rémunère : au mètre carré, la fourniture et la mise en oeuvre de béton bitumineux 0/10 pour reprofilage sur chaussée existante. Il comprend la fourniture des granulats, du filler et du bitume, la fabrication, le transport à pied d'oeuvre et le répannage au finisseur ou à la niveleuse, le compactage et le réglage des pentes. Ce prix tient compte de toutes les sujétions et notamment celles résultant de la mise en oeuvre sur une épaisseur variable dans les zones de raccordement. Les quantités à prendre en compte sont mesurées par pesée de camions assurant le transport des enrobés au chantier de mise en oeuvre.</p>	M ²	
20.6	<p>BETON BITUMINEUX 0/10 SUR UNE EPAISSEUR DE 0,05M</p>		
	<p>Ce prix rémunère : au mètre carré la fourniture et la mise en oeuvre de la couche de roulement en béton bitumineux 0/10. Il comprend la fourniture des granulats, du filler et du bitume, la fabrication, le transport à pied d'oeuvre et la mise en oeuvre. Les quantités à prendre en compte sont mesurées par pesée de camions assurant le transport des enrobés au chantier de mise en oeuvre.</p>	M ²	
20.7	<p>BETON BITUMINEUX 0/6 épaisseur= 0,05m POUR L >=1,40 m</p>		

REMISE EN ETAT DE CHEMINS COMMUNAUX

N° Prix	DEFINITION	Unité	Prix unitaire HT
	Ce prix rémunère :au mètre carré, la fourniture et la mise en oeuvre de la couche de roulement en béton bitumineux 0/6. Il comprend la fourniture des granulats, du filler et du bitume, la fabrication, le transport à pied d'oeuvre et la mise en oeuvre.	M ²	
20,8	BETON BITUMINEUX 0/6 épaisseur= 0,05 m POUR L <=1,40 m		
	Ce prix rémunère : au mètre carré, la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de béton bitumineux 0/6 à raison de 100 kg/m ² pour finition de trottoir. Il comprend la fourniture des granulats, du filler et du bitume, la fabrication du béton bitumineux, le transport à pied d'oeuvre, la mise en oeuvre à la main et le compactage à l'aide de petits engins.	M ²	
20,9	DECOUPAGE D'ENROBE A LA SCIE		
	Ce prix rémunère : au mètre, le découpage d'enrobé à la scie.	ML	
20,10	GRAVE BITUME		
	<p>Ce prix rémunère:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication de la grave bitume en centrale agréée, la fourniture et le transport à pied d'oeuvre de la grave bitume - la préparation du support à revêtir (Balayage mécanique ou manuel du support...) - la mise en oeuvre mécaniquement de la grave bitume à l'aide d'un finisseur ou d'une niveleuse. - le réglage des pentes lors de la mise en oeuvre. - le cylindrage de la surface revêtue à l'aide d'un engin adapté à l'épaisseur du béton bitumineux appliqué et à la surface traitée (cylindre double bille et compacteur à pneus pour les grandes surfaces, patin vibrant pour les raccords ou les surfaces étroites et éventuellement la dame à main pour les recoins) - l'application d'émulsion de bitume à 65% sur les joints transversaux et longitudinaux (Ancrage, découpe à la scie à sol...) pour assurer l'étanchéité. - la protection des ouvrages situés sur la surface à traiter (Regards fonte, bouches à clé ...) avec du sable ou du gasoil. - le nettoyage des ouvrages situés sur la surface traitée (avec évacuation des déblais en décharge agréée quelque soit la distance) et la manipulation des ouvrages (ouverture, fermeture) après l'application de la grave bitume. 	T	
20,11	ENDUIT BICOUCHE		
	<p>Ce prix rémunère:</p> <p>La réalisation d'enduit superficiel bi couche ,il comprend la fourniture et la mise en oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - de gravillons 6/10 dosé de 8 à 9 l/m² - de gravillons 4/6 dosé de 5 à 6 l/m² - l'émulsion de bitume à 69% à 2,2 kg/m² - la fourniture et la mise en oeuvre de résine gravillonnée - la remise en état des lieux et toutes sujétions à la bonne exécution 		
20,11,1	Plus value pour bicouche manuel	m ²	
20,11,2	Surface < 500 m ²	m ²	
20,11,3	500 m ² <S<3500 m ²	m ²	
20,11,4	S>3500m ²	m ²	

REMISE EN ETAT DE CHEMINS COMMUNAUX

N° Prix	DEFINITION	Unité	Prix unitaire HT
20,12	ENDUIT TRICOUCHE		
	<p>Ce prix rémunère: La réalisation d'enduit superficiel bi couche ,il comprend la fourniture et la mise en oeuvre - de gravillons 6/10 dosé de 8 à 9 l/m² - de gravillons 4/6 dosé de 5 à 6 l/m² -de garvillons 2/4 dosé - Id'émulsion de bitume à 69% à 2,2 kg/m² - la fourniture et la mise en oeuvre de résine gravillonnée - la remise en état des lieux et toutes sujétions à la bonne exécution</p>		
20,12,1	plus value pour tricouche manuel	m ²	
20,12,2	Surface < 500 m ²	m ²	
20,12,3	500 m ² <S<3500 m ²	m ²	
20,12,4	S>3500m ²	m ²	
20,13	GRAVE EMULSION		
20,13,1	<p>Reprise localisée en G.E. 0/10 (mise en œuvre manuelle) Ce prix rémunère, à la tonne, les graves émulsions 0/10 mises en œuvre manuellement, la réalisation du reprofilage de la chaussée selon les prescriptions du Maître d'ouvrage pour des déflachages localisés et/ou des bouchages de nids de poules.Il comprend :s L'étude de la formulation.s Les opérations de contrôle, de vérification et d'échantillonnage.s Le déplacement du matériel.s Les travaux préparatoires : délimitation des accotements, le grattage et le raclage de la chaussée, le balayage.s Le nettoyage soigné de la zone à reprendre, notamment en fond de nid de poule.s La fourniture, le transport, le pesage, les reprises éventuelles.s La main d'œuvre et le matériel nécessaires pour la mise en œuvre de la GE.s Le réglage des matériaux.s Le compactage soigné des matériaux</p>	T	
20,13,2	<p>Renforcement en G.E. 0/10 Qtés<50t Ce prix rémunère, à la tonne, les graves émulsions 0/10 mises en œuvre mécaniquement et nécessaires à la réalisation du reprofilage de la chaussée selon les prescriptions du Maître d'ouvrage. Ce prix s'applique pour des quantités cumulées par chantier inférieures à 50 tonnes.Il comprend :s L'étude de la formulation.s Les opérations de contrôle, de vérification et d'échantillonnage et le déplacement du matériel.s Les travaux préparatoires : délimitation des accotements, grattage, raclage de la chaussée et balayage.s La fourniture, le transport, le pesage des graves émulsions et les reprises éventuelles.s La main d'œuvre et le matériel nécessaires pour la mise en œuvre de la G.E.s Le réglage des matériaux à la niveleuse, lorsque la largeur le permet, et, si nécessaire, à la main.s Le compactage soigné des matériaux.</p>	T	

REMISE EN ETAT DE CHEMINS COMMUNAUX

N° Prix	DEFINITION	Unité	Prix unitaire HT
20,13,3	<p>Renforcement généralisé en G.E. 0/10 50<Qtés<250 t Ce prix rémunère, à la tonne, les graves émulsions 0/10 mises en œuvre mécaniquement, nécessaires à la réalisation du reprofilage de la chaussée selon les prescriptions du Maître d'ouvrage. Ce prix s'applique pour des quantités cumulées par chantier comprises entre 50 et 250 tonnes. Il comprend : s L'étude de la formulation.s Les opérations de contrôle, de vérification et d'échantillonnage, le déplacement du matériel.s Les travaux préparatoires : délimitation des accotements, le grattage, le raclage de la chaussée et le balayage.s La fourniture, le transport, le pesage des graves émulsions, les reprises éventuelles.s La main d'œuvre et le matériel nécessaires pour la mise en œuvre de la G.E.s Le réglage des matériaux à la niveleuse, lorsque la largeur le permet, et, si nécessaire, à la main.s Le compactage soigné des matériaux.</p>	T	
20,13,4	<p>Renforcement généralisé en G.E. 0/10 Qtés >250t Ce prix rémunère, à la tonne, les graves émulsions 0/10 mises en œuvre mécaniquement, nécessaires à la réalisation du reprofilage de la chaussée selon les prescriptions du Maître d'ouvrage. Ce prix s'applique pour des quantités cumulées par chantier supérieures à 250 tonnes. Il comprend : s L'étude de la formulation.s Les opérations de contrôle, de vérification et d'échantillonnage.s Le déplacement du matériel.s Les travaux préparatoires : délimitation des accotements, le grattage, le raclage de la chaussée et le balayage.s La fourniture, le transport, le pesage des graves émulsions, les reprises éventuelles.s La main d'œuvre et le matériel nécessaires pour la mise en œuvre de la G.E.s Le réglage des matériaux à la niveleuse, lorsque la largeur le permet, et, si nécessaire, à la main.s Le compactage soigné des matériaux</p>	T	
30.0	CANIVEAU CC1	ML	
	Ce prix rémunère : au mètre la fourniture et la pose de caniveau en pierre de même nature et dimension que l'existant.		
30.1	RÉPRISE DE BORDURES A LA RESINE		
	Ce prix rémunère : au mètre , la reprise de bordures au ciment de resine Il comprend : le piquage, le dégarnissage, l'évacuation des débris à la décharge agréée par le maître d'ouvrage, toutes sujétions de fourniture et d'exécution.	ML	
30.2	BORDURES T2 COULEES EN PLACE		
	Ce prix rémunère : au mètre, l'exécution de bordures « profil T2 » par une machine à coffrage glissant conformément à la norme NF-P98-734. Ce prix comprend : la préparation du support ; la fourniture et mise en œuvre de béton avec dosage minimal en ciment CPA CEM IPM 42,5 de 350kg/m ³ ; la réalisation des joints espacés d'au plus 2m; la mise en œuvre des produits de cure ; toutes les sujétions d'exécution relatives à la réalisation des bordures en courbe.	ML	
30.3	BORDURES PREFABRIQUEES		
	Ce prix rémunère : au mètre, la fourniture et pose de bordures de classe 10Mpa en béton. Ce prix comprend : l'ouverture de la rigole et l'évacuation des débris vers une décharge agréée par le maître d'ouvrage ou en centre de tri, la fourniture à pied d'œuvre des bordures, la pose sur forme en béton C20/25, la confection des joints au mortier M35 de 0,01m d'épaisseur lissés au fer, les éléments courbes définis au projet, les éléments bas et les éléments biais		
30.3.1	BORDURE A2	ML	
30.3.2	BORDURE T2	ML	
40.0	SIGNALISATION HORIZONTALE		

REMISE EN ETAT DE CHEMINS COMMUNAUX

N° Prix	DEFINITION	Unité	Prix unitaire HT
	Ce prix rémunère : la réalisation du marquage horizontal en peinture blanche rétroréfléchissante y compris toutes sujétions particulières.	ML	
40.1	MARQUAGE PASSAGE PIETON Y COMPRIS BANDE PODOTACTILE		
	Ce prix comprend: - La fourniture et la pose de bande podotactile pour passage piéton et toutes sujétions ainsi que le marquage horizontal - Ce prix s'entend par ensemble de signalisation	U	
50.0	DEPOSE ET REPOSE DE POTELET OU BARRIERE		
	Ce prix rémunère : à l'unité, le démontage, le descellement du potelet ou de la barrière, le stockage dans un endroit approprié, la confection d'un nouveau scellement et la remise en place du potelet ou de la barrière.	U	
50.1	DEMOLITION DE MACONNERIE OU BETON DE TOUTES NATURES		
	Ce prix rémunère : au mètre cube, la démolition de construction, de maçonnerie ou de béton de toutes natures en élévation, situés dans les emprises des terrassements. Il comprend: toutes les opérations depuis l'extraction des matériaux (à une cote inférieure de 0.50 m à l'assise des terrassements) jusqu'à leur mise en dépôt à la décharge agréée par le maître d'ouvrage ou en centre de tri; le remblaiement de l'excavation suivi du compactage.	M ³	
50.2	DEMOLITION ET PREPARATION DE TROTTOIRS		
	Ce prix rémunère : au metre carré, la démolition puis la préparation des trottoirs et l'évacuation des déblais dans un centre de tri. Ce prix comprend : la mise à la cote du fond de forme à 4cm par rapport à la cote trottoir fini par enlèvement des matériaux au moyen d'engins appropriés; le réglage du fond de forme et le compactage, l'évacuation des déblais vers une décharge agréée par le maître d'ouvrage ou en centre de tri.	M ²	
50.3	DEMOLITION, DEPOSE DE BORDURES		
	Ce prix rémunère : au mètre, la démolition de bordures et caniveaux existants avec évacuation des produits à la décharge agréée par le maître d'ouvrage ou en centre de tri.	ML	
60.0	FINITION DE FORME PATEFORME > 2.50 M		
	Ce prix rémunère : au mètre carré, le réglage et compactage du fond de forme de chaussée et trottoir après décapage ou décaissement de chaussée, trottoir, accotement, y compris compactage, arrosage éventuel, chargement des matériaux excédentaires et évacuation à la décharge agréée par le maître d'ouvrage ou en centre de tri.	M ²	
60.1	FINITION DE FORME PATEFORME < 2.50 M		
	Ce prix rémunère : au mètre carré, le réglage et compactage du fond de forme de chaussée et trottoir après décapage ou décaissement de chaussée, trottoir, accotement, y compris compactage, arrosage éventuel, chargement des matériaux excédentaires et évacuation à la décharge agréée par le maître d'ouvrage.	M ²	
60.2	GRAVE CONCASSEE 0/31,5		
	Ce prix rémunère : au mètre cube en place, l'exécution en grave concassée 0/31,5 d'une couche de fondation ou de base ou d'accotement. Il comprend : la fourniture, le transport, la mise en oeuvre, le nivellement en une ou plusieurs fois, l'arrosage et le compactage.	M ³	
	DECAISSEMENT POUR ELARGISSEMENT DE CHAUSSEE		

REMISE EN ETAT DE CHEMINS COMMUNAUX

N° Prix	DEFINITION	Unité	Prix unitaire HT
60.3	Ce prix rémunère : au mètre cube, l'exécution à la pelle mécanique de déblais en terrain ordinaire pour décaissement de chaussée. Il comprend : le piquetage complémentaire; l'extraction et le chargement, la mise en dépôt provisoire des produits en vue de leur réutilisation ou l'évacuation à la décharge agréée par le maître d'ouvrage ou en centre de tri.	M ³	
60,3,1	Décaissement manuel pour trottoir et chaussée Ce prix rémunère, au mètre carré, le décaissement manuel du support sur une épaisseur variable de 5 à 15cm. Il comprend : s Le décaissement et le chargement des matériaux extraits.s L'évacuation des déblais à la décharge agréée par le Maître d'ouvrage.s Le compactage du fond de forme.s Le sciage éventuel des bords du décaissement.	m ²	
60.4	GRAVE CONCASSEE 0/60		
	Ce prix rémunère : au mètre cube en place, le remplissage de trottoir en grave concassée 060, Il comprend : la fourniture, le transport, la mise en oeuvre, le nivellement, l'arrosage et le compactage.	M ³	
60,5	ENROCHEMENT		
	Ce prix rémunère : La fourniture et la pose de rocher lié par un liant hydraulique , les terrassements nécessaires, le chargement et l'évacuation des déblais à la décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre, le compactage méthodique des remblais, le scellement		
60,5,1	Ganulométrie 300/500	T	
60,5,2	Ganulométrie 500/800	T	
60,6	FOSSE		
	Ce prix rémunère : La création ou le curage de fossé (h=1,00m L= 1,00 m l=0,50 m) , les terrassements nécessaires, le chargement et l'évacuation des déblais sur la commune ou à la décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre,	ML	
60,7	GEOTEXTILE		
	Ce prix rémunère :La fourniture et la pose de tissus anti-contaminants 300gr/m ² de type BIDIM sur le fond de forme de la chaussée	M ²	
70,1	TERRASSEMENT ET EVACUATION DES MATERIAUX INERTES EN DECHARGE		
	Ce prix rémunère : les terrassements nécessaires, le chargement et l'évacuation des déblais à la décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre,	M3	
70,2	TERRASSEMENT ET EVACUATION DES MATERIAUX INERTES SUR LA COMMUNE		
	Ce prix rémunère : les terrassements nécessaires, le chargement et l'évacuation des déblais sur la commune	M3	
80,1	TERRASSEMENT EN TRANCHEES		

REMISE EN ETAT DE CHEMINS COMMUNAUX

N° Prix	DEFINITION	Unité	Prix unitaire HT
	<p>Ce prix rémunère l'ouverture et la fermeture de tranchée . Il comprend : l'exécution d'un mètre linéaire quelque soit la nature du sol, y compris la coupe de chaussée, le nivellement et le réglage du fond de fouille, l'enlèvement et le transport à la décharge agréée par le maître d'ouvrage ou en centre de tri de tous les déblais, les étaitements et blindages dans les conditions prévues par la législation du travail, tous les épaissements ou détournement d'eau, sujétions dues à la rencontre éventuelle d'autres canalisations, la pose sur lit de béton (en traversée de chaussée) avec calage des reins, remblaiement en grave non traitée 0/60 compacté par couche de 20 cm jusqu'à la cote -58cm / au niveau fini. Ce prix s'applique au mètre linéaire</p>		
80,1,1	pour une tranchée D = 200	ML	
80,1,2	pour une tranchée D = 500	ML	
80,1,3	pour une tranchée D = 600	ML	
80,1,4	pour une tranchée D = 800	ML	
80,1,5	pour une tranchée D = 1000	ML	
80,2	<p>Canalisation BA série 135 A Ce prix comprend : -La fourniture, le transport, et la mise en place des tuyaux et leur branchement éventuel aux canalisations existantes, le réglage de tuyaux en béton armé, classe 135 A, en tranchée. -Les suggestions de coupe (exécutée à la scie). -Les dispositions pour assurer la parfaite étanchéité. - Les épreuves des canalisations. Il tient compte de toutes les sujétions de lieux et de voisinage</p>		
80,2,1	canalisation D = 200	ML	
80,2,2	canalisation D = 500	ML	
80,2,3	canalisation D = 600	ML	
80,2,4	canalisation D = 800	ML	
80,2,5	canalisation D = 1000	ML	
80,3	<p>Confection de caniveaux grille et le raccordement sur canalisation Ce prix rémunère la confection d'un ouvrage préfabriqué ou coulé en place et comprend : -La fourniture et la pose en tranché de caniveaux à grille préfabriqué (400*400) de type H.R.I, y compris la grille en fonte D=400 -Le piquetage préalable à faire agréer par le Maître d'œuvre. -Terrassement et évacuation des déblais excédentaires, quelque soit la nature du sol, à la décharge fournie par l'entrepreneur à ses frais. -Epaissement éventuel des venues d'eau de toutes natures. -Confection d'un lit de pose en sable, épaisseur 10 cm. -Le raccordement au réseau -Confection de dalle de couronnement en béton armé -Remblaiement avec le matériau tout venant 0/315 compacté par couche de 20 cm autour de l'ouvrage. toutes sujétions de coupe et de maçonnerie inhérentes au raccordement des tuyaux</p>	ML	
80,4	<p>Regard à bouche-avaloir Ce prix rémunère :</p>		

REMISE EN ETAT DE CHEMINS COMMUNAUX

N° Prix	DEFINITION	Unité	Prix unitaire HT
	<p>La fourniture et la pose de regard avaloir préfabriqué ,y compris la plaque de recouvrement et décantation sur 0.30 m, les terrassements nécessaires, le chargement et l'évacuation des déblais à la décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre, le compactage méthodique des remblais, le scellement du collecteur et la confection de la cunette.</p> <p>Pour une bouche de hauteur de cheminée inférieur à 2.00 M.</p>	U	
80,5	<p>Regard</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et la pose de regard préfabriqué ,y compris la plaque de recouvrement et décantation sur 0.30 m, les terrassements nécessaires, le chargement et l'évacuation des déblais à la décharge choisie par l'entrepreneur et agréée par le maître d'œuvre, le compactage méthodique des remblais, le scellement du collecteur et la confection de la cunette.</p> <p>Pour une bouche de hauteur de cheminée inférieur à 2.00 M.</p>	U	